

ALESTO DEVELOPPEMENT

**Société par actions simplifiée
au capital de 15.624.411 euros**

**Siège social : 6246, Avenue Jean Moulin
30380 Saint-Christol-Lès-Alès**

930 706 460 R.C.S. Nîmes

(la « Société »)

**EXTRAIT DE L'ACTE EXPRIMANT LE CONSENTEMENT UNANIME DES ASSOCIES DE LA SOCIETE
EN DATE DU 12 JUIN 2025**

LES SOUSSIGNES :

- **Galia Investissements IV**, Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI), relevant des dispositions des articles L. 214-27 à L. 214-32-1 du Code Monétaire et Financier, représenté par sa société de gestion Galia Gestion, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros dont le siège social est fixé au 43 Cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux et dont le numéro unique d'identification est 442 329 967 R.C.S. Bordeaux, agréée par l'AMF sous le numéro GP 02 031, elle-même représentée par Monsieur André Debet, dûment habilité aux fins des présentes,
- **BRG Sud-Ouest Investissement**, société par actions simplifiée au capital de 24.000.000 euros, dont le siège social est situé 43, Cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux et dont le numéro unique d'identification est 897 651 139 R.C.S. Bordeaux, représentée par la société Galia Gestion, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros dont le siège social est fixé au 43 Cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux et dont le numéro unique d'identification est 442 329 967 R.C.S. Bordeaux, agréée par l'AMF sous le numéro GP 02 031, elle-même représentée par Monsieur André Debet, dûment habilité aux fins des présentes,
- **Crédit Agricole Régions Développement**, société par actions simplifiée à capital variable d'un montant minimum de 50.000.000 euros, dont le siège social est situé 12, place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex et dont le numéro unique d'identification est 483 163 549 R.C.S. Nanterre, représentée par Monsieur Louis Genest, dûment habilité à l'effet des présentes,
- **Bpifrance Capital 2**, fonds professionnel spécialisé, représenté par sa société de gestion Bpifrance Investissement, société par actions simplifiée au capital de 20.000.000 euros, dont le siège social est situé 27/31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex et dont le numéro unique d'identification est 433 975 224 RCS Créteil, elle-même représentée par Monsieur Hervé Darrieux, dûment habilité à l'effet des présentes,
- **Sofilaro**, société par actions simplifiée au capital de 42.151.120 euros, dont le siège social est situé 621 Rue Georges Méliès – Village By CA Languedoc – CA Center, 34000 Montpellier et dont le numéro unique d'identification est 326 224 490 R.C.S Montpellier, représentée par Monsieur Christophe Romeyer, dûment habilité à l'effet des présentes,
- **CL7 Project**, société par actions simplifiée au capital social de 1.000 euros, dont le siège social est situé 4, rue Georges Brassens, 34880 Lavérune et dont le numéro unique d'identification est 918 269 671 R.C.S. Montpellier, représentée par son président, Laurent Guyon, dûment habilité à l'effet des présentes,

- **Monsieur Nicolas Guyon**, né le 26 juillet 1968 à Alès (30), de nationalité française, demeurant 19, route des Aubessas, 30340 Rousson, représentée par Monsieur Laurent Guyon, dûment habilité selon pouvoir,
- **Monsieur Guillaume Saint-Pierre**, né le 1^{er} août 1976 à Nîmes (30), de nationalité française, demeurant 1612 E route RD 936 – Ancienne Route de Nîmes, 30360 Vézénobres, représentée par Monsieur Laurent Guyon, dûment habilité selon pouvoir,
- **Monsieur Didier Gallet**, né le 7 avril 1964 à Macôn (71), de nationalité française, demeurant 16 rue Maryse Bastié, 69740 Genas, représentée par Monsieur Laurent Guyon, dûment habilité selon pouvoir,

agissant en qualité d'associés de la Société (ci-après les « **Associés** »),

APRES AVOIR EXPOSE :

- (i) qu'aux termes de l'article 22.3 des statuts de la Société, les décisions collectives peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte sous seing privé signé par tous les Associés ;
- (ii) que la société KPMG, commissaire aux comptes de la Société, a été informée des présentes décisions ;
- (iii) qu'ils ont pris connaissance des documents suivants :
 - les statuts de la Société,
 - le rapport du président,
 - (...)
 - le rapport spécial du commissaire aux comptes sur le projet d'augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés,
 - (...)
 - le projet de texte des décisions ;
- (iv) qu'ils sont appelés à statuer sur les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du président ;
- (...)
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur le projet d'augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés ;
- (...)
- Renonciation à se prévaloir du défaut de communication des documents prévus par les dispositions de la loi, des règlements et des statuts de la Société dans les formes et délais prescrits par ces dispositions (*première décision*) ;
- (...)

- Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 1.489.998 euros, par création et émission de 1.489.998 actions ordinaires nouvelles, chacune au prix de leur valeur nominale, soit 1 euro – Fixation des modalités de cette augmentation de capital – Délégation de pouvoirs au président en vue de la réalisation matérielle des opérations (*troisième décision*) ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription des associés pour réserver la souscription aux 1.489.998 actions ordinaires nouvelles émises au titre de l'augmentation de capital au profit du FPCI Galia Investissements IV, du PFS Bpifrance Capital 2, des sociétés BRG Sud-Ouest Investissement, Crédit Agricole Régions Développement, Sofilaro, CL7 Project et de Madame Christelle Lugand (*quatrième décision*) ;

(...)

- Délégation de pouvoirs au président avec faculté de subdélégation aux fins d'accomplir les formalités légales subséquentes (*septième décision*) ;

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Renonciation unanime à se prévaloir du défaut de mise à disposition de documents dans les formes et les délais prescrits

Connaissance prise du rapport du président,

les Associés,

renoncent, à titre définitif et irrévocable, à se prévaloir du défaut de mise à disposition de documents relatifs au présent acte unanime prévus par la loi, les règlements et les statuts de la Société dans les formes et les délais prescrits par ces dispositions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

(...)

TROISIEME DECISION

Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des Associés

Connaissance prise (i) du rapport du président et (ii) du rapport spécial du commissaire aux comptes sur le projet d'augmentation du capital social de la Société par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des Associés,

les Associés,

conformément aux articles L. 225-127 et suivants, applicables sur renvoi de l'article L. 227-1 du même code,

constatant que le capital social de la Société est entièrement libéré,

(i) **décident** d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 1.489.998 euros, par création et émission de 1.489.998 actions ordinaires, chacune au prix de leur valeur nominale, soit 1 euro (ci-après l'« **Augmentation de Capital AO** »), correspondant à un apport en fonds propres d'un montant global de 1.489.998 euros ;

(ii) **fixent** les modalités de l'Augmentation de Capital AO comme suit :

Les souscriptions aux actions ordinaires nouvelles seront constatées par la signature de bulletins de souscription.

Elles seront intégralement et immédiatement libérées par versement en numéraire.

Les souscriptions et les libérations correspondantes seront reçues au siège social à compter de ce jour et jusqu'au 12 juin 2025 à minuit. La période de souscription sera close par anticipation dès que l'Augmentation de Capital AO aura été intégralement souscrite. Le président pourra proroger la période de souscription le cas échéant.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés, dans les délais prévus par la loi, sur le compte « *Augmentations de Capital AO* » spécialement ouvert dans les livres de la banque Crédit Agricole Languedoc, dont les références sont les suivantes :

Numéro IBAN FR76 1350 6100 0085 2092 5597 485 (**BIC** AGRIFRPP835)

Les actions ordinaires nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et porteront jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'Augmentation de Capital AO ; et

(iii) **délèguent** tous pouvoirs au président pour la réalisation matérielle des opérations, notamment aux fins de :

- recueillir les souscriptions aux actions ordinaires nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital AO,
- recueillir les versements correspondants et les remettre au dépositaire des fonds,
- procéder à la clôture anticipée de la période de souscription ou la proroger, le cas échéant,
- obtenir le certificat du dépositaire des fonds relatif à l'Augmentation de Capital AO,
- constater la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital AO,
- modifier corrélativement les statuts de la Société,
- procéder au retrait des fonds après la réalisation de l'Augmentation de Capital AO,
- accomplir les formalités légales subséquentes avec faculté de subdélégation et
- plus généralement, faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

QUATRIEME DECISION

Suppression du droit préférentiel de souscription des Associés

Connaissance prise (i) du rapport du président et (ii) du rapport spécial du commissaire aux comptes sur le projet d'augmentation du capital social de la Société par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des Associés,

les Associés,

conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce, applicables sur renvoi de l'article L. 227-1 du même code,

sous la condition suspensive de l'adoption de la troisième décision et

constatant que le capital social de la Société est entièrement libéré,

décident de supprimer le droit préférentiel de souscription des Associés aux 1.489.998 actions ordinaires émises aux termes de la troisième décision au profit des personnes et fonds ci-après désignés et selon la répartition suivante :

Bénéficiaires	Nombre d'actions ordinaires
Galia Investissements IV , Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI), relevant des dispositions des articles L. 214-27 à L. 214-32-1 du Code Monétaire et Financier, représenté par sa société de gestion Galia Gestion, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège social est fixé au 43 Cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux et dont le numéro unique d'identification est 442 329 967 R.C.S. Bordeaux, agréée par l'AMF sous le numéro GP 02 031	302.611
BRG Sud-Ouest Investissement , société par actions simplifiée au capital de 24.000.000 euros, dont le siège social est situé 43, Cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux et dont le numéro unique d'identification est 897 651 139 R.C.S. Bordeaux	204.467
Crédit Agricole Régions Développement , société par actions simplifiée à capital variable d'un montant minimum de 50.000.000 euros, dont le siège social est situé 12, place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex et dont le numéro unique d'identification est 483 163 549 R.C.S. Nanterre	318.969
Bpifrance Capital 2 , fonds professionnel spécialisé, représenté par sa société de gestion Bpifrance Investissement, société par actions simplifiée au capital de 20.000.000 euros, dont le siège social est situé 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex et dont le numéro d'identification est 433 975 224 R.C.S. Créteil	216.735
Sofilaro , société par actions simplifiée au capital de 42.151.120 euros, dont le siège social est situé 621 Rue Georges Méliès – Village By CA Languedoc – CA Center, 34000 Montpellier et dont le numéro unique d'identification est 326 224 490 R.C.S Montpellier	147.216
CL7 Project , société par actions simplifiée au capital social de 1.000 euros, dont le siège social est situé 4, rue Georges Brassens, 34880 Lavérune et dont le numéro unique d'identification est 918 269 671 R.C.S. Montpellier	200.000
Madame Christelle Lugand , née le 2 avril 1985 à Oyonnax (01), de nationalité française, demeurant 101, Quai Charles de Gaulle, 69006 Lyon	100.000
Total	1.489.998

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés, étant précisé que le FPCI Galia Investissements IV, le FPS Bpifrance Capital 2, les sociétés BRG Sud-Ouest Investissement, Crédit Agricole Régions Développement, Sofilaro et CL7 Project sont privés du droit de vote sur cette décision.

(...)

SEPTIEME DECISION

Délégation au président avec faculté de subdélégation aux fins d'accomplir les formalités légales subséquentes

Connaissance prise du rapport du président,

les Associés

délèguent tous pouvoirs au président, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir les formalités légales subséquentes à l'adoption des décisions qui précèdent et, plus généralement, faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les soussignés signent électroniquement le présent acte conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, les soussignés s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature de l'acte par le service de signature électronique.

 André Debet

Le FPCI Galia Investissements IV

Associé

représentée par la société Galia Gestion,
elle-même représentée par Monsieur André
Debet

 André Debet

La société BRG Sud-Ouest Investissement

Associé

représentée par la société Galia Gestion,
elle-même représentée par Monsieur André
Debet

 Louis Genest

**La société Crédit Agricole Régions
Développement**

Associé

représentée par Monsieur Louis Genest

 Hervé Darrieux

Le FPS Bpifrance Capital 2

Associé

représenté par la société Bpifrance
Investissement,
elle-même représentée par Monsieur Hervé
Darrieux

 *Christophe Romeyer*

La société Sofilaro

Associé

représentée par Monsieur Christophe Romeyer

 *Laurent Guyon*

La société CL7 Project

Associé

représentée par Monsieur Laurent Guyon

 *Guillaume Saint-Pierre*

Monsieur Guillaume Saint-Pierre

Associé

Représenté par Monsieur Laurent Guyon

 *Nicolas Guyon*

Monsieur Nicolas Guyon

Associé

Représenté par Monsieur Laurent Guyon

 *Didier Gallet*

Monsieur Didier Gallet

Associé

Représenté par Monsieur Laurent Guyon